

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

DÉCRET

Constituant en *ENTREPOT RÉEL DES DOUANES* les locaux affectés à l'Exposition internationale urbaine qui doit se tenir à Lyon en 1914

Le Président de la République française,
Vu l'article 4 de la loi du 5 juillet 1836 ;

Sur le rapport du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et d'après l'avis conforme du Ministre des finances,

Décrète :

Art. 1^{er}. — Les locaux affectés à l'Exposition internationale urbaine qui doit se tenir à Lyon, en 1914, sont constitués en entrepôt réel des douanes.

Art. 2. — Les marchandises destinées à cette Exposition seront expédiées directement sur les locaux y affectés sous le régime du transit international ou du transit ordinaire par tous les bureaux ouverts à ces opérations. Les expéditions auront lieu sans visite à la frontière.

Art. 3. — Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et le Ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Sampigny, le 3 septembre 1913.

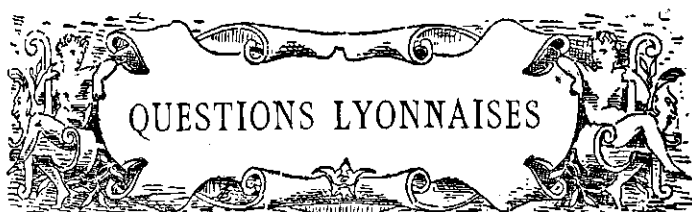
R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

*Le Ministre du commerce, de l'industrie,
des postes et des télégraphes,*

A. MASSÉ.

*Le Ministre des finances,
Charles DUMONT.*



LES VOIES DE COMMUNICATION DE LA BANLIEUE DE LYON

On sait que la Compagnie P.-L.-M. doit doter prochainement nos trains de banlieue d'un matériel spécial comportant wagons à couloir et locomotives-tenders d'un type analogue à celui qu'elle a mis en circulation depuis quelques années dans la banlieue de Paris.

Il y a bientôt vingt ans que le P.-L.-M. a commencé à créer sur ses diverses lignes autour de Lyon des services de banlieue avec trains légers et haltes desservant les diverses agglomérations, comme l'avait fait d'ailleurs, bien des années avant, la Compagnie des Chemins de fer du Rhône sur sa ligne de Lyon-Croix-Rousse à Sathonay et Trévoux. Sur la ligne de Paris, furent d'abord établies les haltes de Saint-Rambert, les Grands-Violets, Saint-Romain, Albigny, Quincieux, desservies par les trains légers de Lyon-Saint-Paul. Successivement, furent ensuite ouvertes au public les haltes de Pierre-Bénite, Sellettes, le Sablon sur la ligne de Givors, celles de Rillieux-la-Pape, Neyron, Saint-Maurice, la Boisse, Villieu-Loyes sur celle d'Ambérieu, et enfin celle de Ternay sur la ligne de Marseille.

Cette création de haltes desservies seulement par des trains spéciaux de banlieue rend les plus grands services : elle améliore les communications, tout en ne gênant en aucune façon les trains des grandes lignes, qui conservent une allure accélérée dans la banlieue immédiate de Lyon. Ce réseau de haltes reste cependant insuffisant et il serait nécessaire de le compléter.

La ligne de Vienne-Marseille est la plus mal partagée. Alors que, sur la rive droite, entre Lyon et Givors, on compte neuf

stations ou haltes sur 22 kilomètres, on n'en trouve que quatre entre Lyon et Chasse : aussi la distance moyenne entre stations est-elle, sur la rive gauche, environ le double de celle de la rive droite : des communes entières voisines de la voie ferrée n'ont encore aucune station. Cet état de choses avait jusqu'à présent une excuse dans l'intensité du trafic, qui permettait difficilement la création de nouveaux arrêts ; il n'en est plus de même aujourd'hui, où les quatre voies en achèvement donneront toutes facilités. On sait que, sur les instances de la Municipalité lyonnaise, le P.-L.-M. va fort heureusement établir une halte au Moulin-à-Vent, au point de jonction de la ligne de Grenoble ; mais il faudrait aussi en mettre une autre à la Tour, entre Saint-Fons et Feysin ; il faudrait surtout desservir les communes de Solaise et de Seyssuel par des haltes placées, l'une entre Feysin et Sérézin, l'autre entre Chasse et Estressin (distance 10 kilomètres). La halte de Solaise aurait, de plus, un intérêt particulier par sa situation en face du pont du Vernaison, elle assurerait aux voyageurs venant de la ligne de la rive gauche un accès direct à cette localité.

Sur la rive droite, au delà de Givors, il serait fort utile aussi de créer une halte à Bans, à l'extrémité sud de la ville de Givors : cette halte jouerait, sur la ligne du Teil, un rôle analogue à la gare de Givors-Ville sur la ligne de Saint-Etienne.

La ligne de Grenoble, où les agglomérations sont d'ailleurs plus rares, pourrait avoir deux haltes, l'une à Mions, entre Saint-Priest et Chandieu, l'autre après Heyrieux, pour desservir le petit village de Grenay.

La ligne de Genève est celle qui a été le plus favorisée. Cinq haltes ont été établies entre Lyon et Ambérieu, dont deux entre Saint-Clair et Miribel ; cependant, la section Montluel-Meximieux n'a pas été améliorée, elle pourrait recevoir deux haltes, celle de Dagneux-Balan et celle de Bourg-Saint-Christophe, de part et d'autre de la station de la Valbonne.

En suivant les autres lignes, on voit qu'il y aurait encore des points d'arrêt intéressants à créer : un à Crépieux, entre Lyon-Saint-Clair et Sathonay ; un autre desservirait Cailloux-sur-Fontaiens, entre Sathonay et les Echets ; celui d'Ambérieu (Rhône), entre Quincieux-Trévoux et Anse, compléterait la

série des haltes T. L. de la ligne de Villefranche. Enfin, on pourrait citer Bully, au delà de l'Arbresle, sur la ligne de Roanne, et Alaï, entre Villefranche et Tassin, sur la nouvelle ligne de Givors à Paray-le-Monial. Sur l'Est de Lyon, toutes les localités sont desservies, à part le village de Charvieu, dont la halte s'intercalerait entre Janneyrias et Pont-de-Chéruy.

*
**

Au point de vue des lignes, la Compagnie P.-L.-M. a fait depuis quelques années de très notables améliorations dans la banlieue lyonnaise. Nous avons eu d'abord les raccordements de Saint-Clair-Collonges et Saint-Clair-Sathonay, puis le quadruplement des voies entre Collonges et Saint-Germain et entre Lyon et Chasse, et enfin la création de la ligne Lozanne-Givors, toutes mesures qui ont en pour résultat de décongestionner les abords de nos grandes gares, dont plusieurs d'ailleurs ont été transformées ou sont en voie d'agrandissement.

Ce programme devrait être complété pour tenir compte des intensités toujours croissantes du trafic et des exigences industrielles.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui de la reconstruction de la gare de Perrache, projet de la plus haute importance, qu'il sera nécessaire de solutionner bientôt ; mais il y a longtemps que l'on réclame le doublement des voies sur la section de Charbonnières à l'Arbresle, longue de 14 kilomètres, doublement qui permettrait d'augmenter la vitesse des trains sur cette ligne, facilitant les relations avec Montbrison d'une part et Roanne de l'autre.

Il faudrait prolonger de Trévoux à Villefranche la ligne actuelle de Lyon à Sathonay et Trévoux, avec une halte aux Tours et une gare à Saint-Bernard, près de la Saône ; on aurait ainsi une voie nouvelle Lyon-Villefranche, qui serait surtout intéressante au point de vue marchandises, en mettant en communication directe les gares de la Croix-Rousse et de Sathonay avec la ligne de Paris.

Enfin, au point de vue commercial, la ligne la plus importante à créer serait la ligne de ceinture de Lyon. Cette ligne, se détachant de la ligne de Genève vers le pont Saint-Clair, suivrait la digue insubmersible avec gare à Cusset, puis de là monterait sur les balmes viennoises pour franchir à Bel-Air la ligne de l'Est, avec laquelle elle serait raccordée ; elle passerait aux Brosses, sous le fort de Bron, où serait une station, et par le petit Parilly (halte), rejoindrait à Vénissieux la ligne de Grenoble. Une seconde section quitterait cette dernière vers la route de Vienne, pour passer sur la ligne de Marseille et franchir le Rhône et la ligne de Saint-Etienne ; par Pierre-Bénite et Oullins, qui serait traversé en tunnel, elle gagnerait la vallée de l'Yzeron et la ligne de Givors-Tassin-Lozanne, avec laquelle elle se souderait à Francheville. Dans cette deuxième partie, elle comporterait la halte des Rivières, près de Saint-Fons, celle de Pierre-Bénite et la gare d'Oullins-la-Bussière.

Cette ligne de ceinture desservirait les quartiers industriels de l'Est, trop éloignés des voies ferrées ; elle laisserait les trains venant de Paray-le-Monial, Roanne ou Montbrison gagner directement la Guillotière et Villeurbanne, sans passer par les voies encombrées de Vaise ou des Brotteaux. Enfin, par ses raccordements avec la gare de la Guillotière et la ligne de Saint-Etienne, elle permettrait aux trains venant de Perrache et des Brotteaux de continuer sans rebroussement sur Irigny, Givors, Saint-Etienne ou le Teil. Cette ligne devrait être prévue pour avoir de nombreux embranchements industriels.

*
**

Notre réseau régional de tramways départementaux arrivera à être assez complet quand toutes les lignes en voie d'exécution seront achevées. A part une ligne à créer de Vaugneray à Sainte-Foy-l'Argentière, par Yzeron, Montromand et Saint-Genis, toute la région ouest sera très bien desservie ; elle l'eût été bien mieux encore si l'on avait su faire un réseau

homogène au lieu d'en subdiviser l'exploitation en une série de Compagnies n'ayant que peu de liaison entre elles. Pour aller de Lyon à Chazelles-sur-Lyon par les pittoresques voies des monts du Lyonnais, il faudra prendre les trains de trois réseaux : Compagnie O.-T.-L. de Lyon à Messimy, Rhône-et-Loire de Messimy à Saint-Symphorien, tramway V. C. S. de Saint-Symphorien à Chazelles : un pareil système est déplorable pour les voyageurs, qui perdent leur temps en transbordements inutiles, et pour les exploitants, dont les lignes trop courtes et sans aboutissants ne peuvent être rémunératrices.

Pour la banlieue du département de l'Isère, il y a encore bien à faire : si le réseau de l'O.-T.-L. marche bien, il n'en est pas de même de la ligne du Sud-France, avec un nombre insuffisant de quatre trains par jour et une gare reléguée à Monplaisir, au fond des faubourgs. Au lieu de songer à faire une déviation à Saint-Priest, déviation qui aura surtout pour effet d'allonger le parcours pour les voyageurs du réseau, on devait d'abord s'occuper activement de la pénétration dans Lyon : une Commission existe, paraît-il, mais il vaut mieux n'en pas parler, car, depuis trois ans, elle n'a pas pu faire œuvre utile et les voyageurs doivent toujours perdre leur temps pour aller à Monplaisir chercher les trains du Sud-France, sans savoir même quand cet état de choses aura une fin.

Comme nouvelles lignes départementales, dans l'Isère, il faudrait desservir Saint-Bonnet et Saint-Laurent-de-Mure, villages loin de toute communication ; il faudrait surtout créer une nouvelle ligne de Lyon à Vienne par la rive gauche du Rhône, ligne traversant une série de localités éloignées des gares du chemin de fer : la Bégude-de-Feysin, Solaise, le gros bourg de Saint-Symphorien-d'Ozon, Communay et ses mines, Chuzelles, et enfin la jolie et industrielle vallée de Leveau.

Il n'est pas douteux que toute cette banlieue de l'Isère serait autrement mieux desservie si elle appartenait au département du Rhône. Alors que le Conseil général de l'Isère a pris soin de desservir parfaitement la banlieue de Grenoble, il semble vouloir ignorer les besoins de cette région et ne fait rien pour faciliter ses relations avec Lyon, son centre naturel d'attraction.

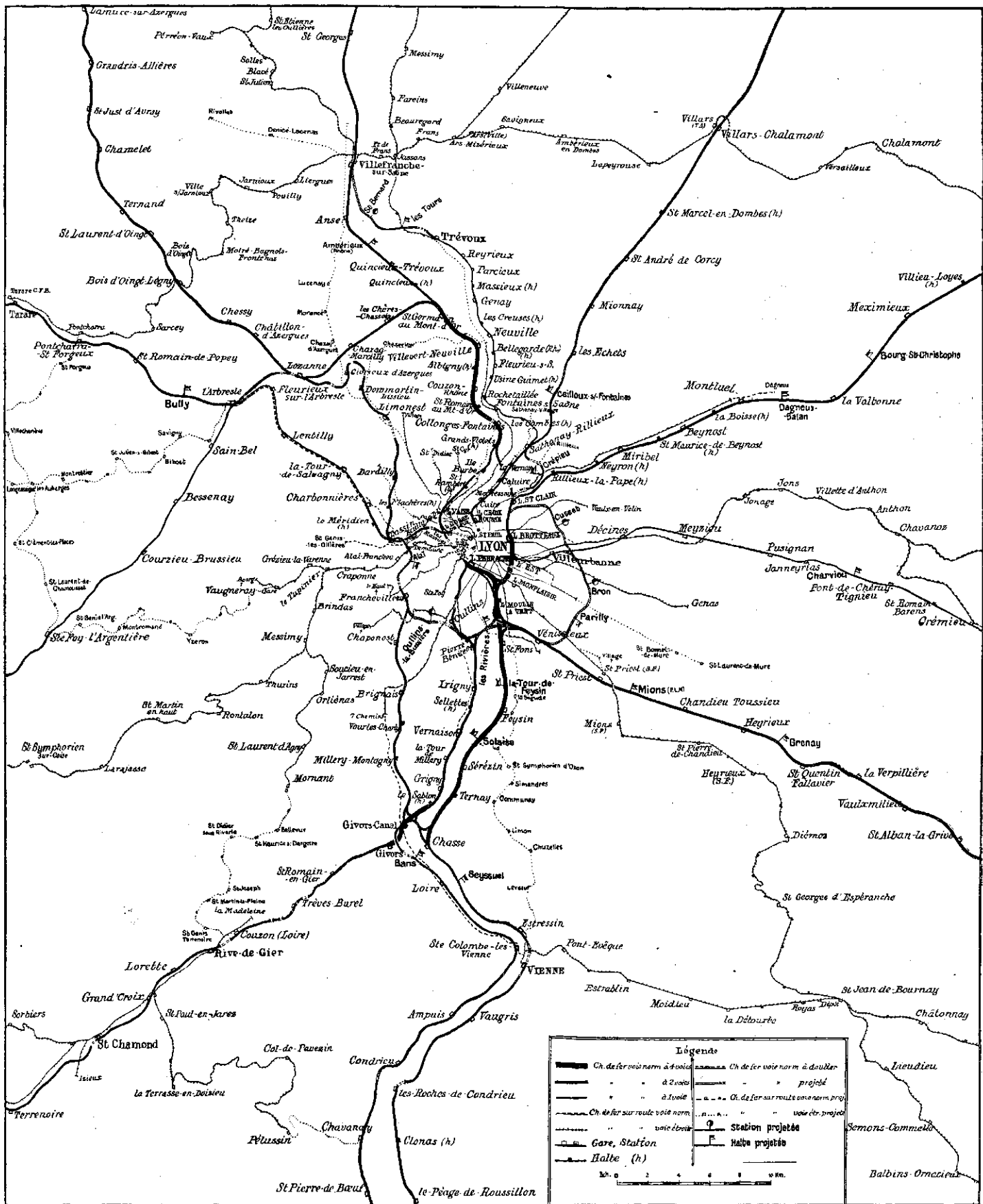
ANTOINE PALLIÈRE,
Ingénieur des arts et manufactures.

L'ARCHITECTURE RURALE EN FRANCE

La construction rurale n'a jamais fait en France l'objet d'aucune étude, tandis qu'en Allemagne et en Angleterre, elle possède ses architectes spécialisés, lesquels, sans surcroît de dépenses pour le propriétaire, ont établi des types perfectionnés d'année en année, et répondant exactement aux conditions de l'existence laborieuse de l'exploitant.

Les matériaux glaise et paille, encore presque généralement employés chez nous, sont, dans ces pays, proscrits depuis cinquante ans : la pierre forme partout l'élément de construction. On ne recule pas devant le développement superficiel : dans la moindre ferme anglaise, la salle commune du rez-de-chaussée, proprement planchéiée, blanchie à la chaux que l'on renouvelle fréquemment, plafonnée à 3 mètres au-dessus du sol et chauffée par un fourneau de fonte, atteint 35 à 40 mètres carrés. Les chambres sont au-dessus, les bâtiments annexes (étables, écuries, granges), toujours en face et non sur les côtés, tandis que les fumiers se dissimulent derrière. Le tout respire un air de salubrité et de coquetterie que soulignent encore très souvent quelques parterres gentiment disposés.

En France, où l'agriculteur est plus riche que celui d'Angleterre ou d'Allemagne, la routine est encore souveraine dans la plupart des campagnes : la rééducation du constructeur paysan est une tâche considérable, mais nécessaire,



RÉSEAU DES VOIES FERRÉES DE LA BANLIEUE DE LYON

aussi bien au point de vue de l'hygiène qu'à celui d'une meilleure utilisation des installations et d'un rendement plus rémunérateur.

Les seuls efforts réalisés chez nous sont dus à l'intelligence personnelle de quelques propriétaires isolés. Dans quatre-vingt-dix cas sur cent, lorsqu'il s'agit de bâtir ou de rebâtir une maison agricole, le propriétaire et le locataire se concertent ; aucun point de repère ne les guide ; forcément, ils imiteront ce qu'ils ont toujours eu sous les yeux, ou, s'ils recourent aux lumières d'autrui, ce sera à celles du maçon du village, autre perpétuateur d'erreur en raison de son excusable ignorance.

En décembre 1911, M. Bollet, député, proposa au Ministre la création en France d'un service officiel d'architecture rurale, comme il en existe en Allemagne. Ce service eût dirigé les constructions, conseillé les propriétaires, fourni ou publié des plans et devis, institué des conférences, donné dans chaque ville des consultations gratuites, etc., etc.

Le manque d'argent n'a pas permis d'accueillir cette proposition. Provisoirement au moins, nous ne devons donc compter que sur l'initiative individuelle. C'est aux Comices agricoles qu'il appartient d'accomplir un effort général en vue de la stimuler, en créant des concours à l'instar de celui de la Société d'Agriculture de Trévoux, dont *la Construction lyonnaise* a rendu compte l'an passé, dans ses numéros des 1^{er} et 16 juin, ou en attribuant des prix pour la bonne tenue des fermes ou la meilleure organisation rurale.

ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE LYON

HORAIRE DES COURS

Perspective. — Lundi, de 10 h. à 12 h. Première leçon le 5 novembre. Professeur, M. Charruit.

Stéréotomie et levé de plans. — Lundi, de 8 h. à 10 h. Première leçon le 5 novembre. Professeur, M. Charruit.

Statique et théorie de la résistance des matériaux. — Mardi, de 10 h. à 11 h. 3/4, et samedi, de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2. Première leçon le 14 octobre. Professeur, M. Chevassus.

Géométrie descriptive et ombres. — Mercredi et vendredi, de 14 h. à 15 h. Première leçon le 15 octobre. Professeur, M. Wiernsberger.

Physique, chimie et géologie, à l'Institut de Chimie, rue Pasteur, 67. — Jeudi, de 16 h. à 17 h. Première leçon le 13 novembre. Professeur, M. L. Meunier.

Théorie de l'architecture. — Mercredi, de 11 h. à 12 h. Première leçon le 15 octobre. Professeur, M. Huguet.

Construction. — Mercredi, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. Première leçon le 18 octobre. Professeur, M. Tony Garnier.

Histoire de l'architecture. — Samedi, de 16 h. 3/4 à 17 h. 3/4. Première leçon le 8 novembre. Professeur, M. Lechat.

Histoire de l'art et Archéologie. — Lundi, de 17 h. à 18 h., et mercredi, de 17 h. à 18 h. Première leçon le 10 novembre. Professeur, M. Lechat.

Histoire générale et littérature. — Mardi, de 14 h. à 15 h. Première leçon le 11 novembre. Professeur, M. Kleinlausz.

Législation du bâtiment. — Vendredi, de 17 h. à 18 h. Première leçon le 17 octobre. Professeur, M. Galland.

Dessin ornemental. — Tous les jours, de 14 h. à 17 h. Première leçon le 13 octobre. Professeur, M. Morisot.

Dessin de figure. — Tous les jours, de 8 h. à 12 h. Première leçon le 13 octobre. Professeur, M. Bonnardel.

Modelage. — Tous les jours, de 14 h. à 17 h. Première leçon le 13 octobre. Professeur, M. Ploquin.

Composition décorative. — Tous les jours, de 8 h. à 12 h. Première leçon le 13 octobre. Professeur, M. Huguet.

Les cours oraux sont ouverts non seulement aux élèves de l'École régionale d'architecture, mais aussi aux aspirants et à toute personne qui aura obtenu une carte d'entrée de M. le Directeur de l'École (s'adresser au Secrétariat).

Les Lois Sociales en Préparation

Voici le détail sommaire des projets de loi que M. Chéron, ministre du travail, déposera à la rentrée, et qui intéressent les industries de la construction :

Le placement des travailleurs. — Le projet comporte : la création de bureaux gratuits dans les villes ; — la répression des abus commis par les bureaux privés ; — l'interdiction d'ouvrir un bureau de placement chez une personne exerçant le commerce des boissons ; — l'interdiction de subordonner le placement à l'obligation d'acheter des marchandises.

Saisie-arrêt des salaires. — Le projet fixe à 1.200 francs le minimum au-dessous duquel le salaire est incessible et insaisissable, avec relèvement de 100 francs par enfant ; — la saisie-arrêt est inapplicable aux dettes contractées à raison d'achats ou de consommation de boissons alcooliques.

La protection du travail. — Interdiction, sur les chantiers et dans les établissements industriels, de boissons alcooliques.

Conciliation en matière de grèves. — La comparution des parties devant le Juge de paix sera obligatoire.

Les adjudications. — Extension aux marchés passés avec les établissements publics de bienfaisance, des avantages spéciaux accordés aux Associations ouvrières.

Les habitations ouvrières. — Nouvelles facilités aux Offices publics créés par la loi du 23 décembre 1912 quand il s'agit de constructions pour les familles nombreuses ou de jardins ouvriers.

Brochure spéciale. — Enfin, le Ministre du travail a eu l'heureuse idée de résumer dans une brochure tous les renseignements relatifs aux habitations à bon marché. Ce « tract », qui sera tenu à la disposition des intéressés, renferme une notice et des formules permettant de savoir comment on peut bénéficier de la législation actuelle.

CONGRÈS NATIONAL DU BATIMENT

Lundi 22 septembre, avec le cérémonial habituel, s'est ouvert à Lille, dans la grande salle du Conservatoire de musique, le Congrès national du Bâtiment et des Travaux publics, qui a pris fin le 25, par le traditionnel banquet.

Y assistaient 614 délégués de 77 groupements patronaux.

Les différentes Sociétés d'architectes de Paris et de la région étaient représentées.

Afin de sanctionner le travail de ses six Commissions, le Congrès a tenu deux importantes séances plénières, au cours desquelles il a adopté les vœux ou résolutions présentés par chacune des sections sur les questions suivantes :

Modification à la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels ;

Modification à l'article 23 de la loi sur les retraites ouvrières ;

Modification à la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail ;

Maladies professionnelles ;

Réglementation du travail : a) loi de dix heures ; b) semaine anglaise ;

Le crédit à l'entreprise : opérations diverses.

Après l'étude des questions qui ne peuvent être solutionnées que par voie législative, le Congrès s'est occupé des questions purement professionnelles, entre autres celle du *Règlement des mémoires*, qui aboutit à ces conclusions :

« 1^o Considérant que la vérification et le règlement des mémoires restent trop longtemps en souffrance et que ce retard amène une perturbation certaine dans les intérêts des entrepreneurs, le Congrès émet le vœu que les groupements d'architectes, après examen de la question par la Commission mixte du Bâtiment, veuillent bien, au moyen d'un accord à

établir, déterminer pour l'avenir un délai maximum pour les vérifications et règlement ;

« 2° Avant la remise de ces mémoires au client, les entrepreneurs seront appelés à prendre connaissance de la vérification, pour formuler toutes réclamations utiles. »

Le Congrès a ensuite émis le vœu que les travaux soient toujours adjugés en autant de lots qu'il y a de corps de métiers intéressés ; il demande ensuite une modification au paragraphe 5 de l'article 39 du cahier des charges et conditions générales du 29 décembre 1910, relatif aux attachements ; il exprime enfin divers avis concernant les expertises intéressant le privilège du constructeur.

CONCOURS

LYON

PORT AVEC ESTACADE EN BÉTON ARMÉ, QUAI RAMBAUD

Les Ponts et Chaussées (service spécial du Rhône et de la Saône) ouvrent un concours pour la construction au quai Rambaud, sur la rive gauche de la Saône, à Lyon, à égale distance du goulet de la gare d'eau et du pont de la Mula-tière, d'un port de 500 mètres de longueur, dont la partie accostable, vers la rivière, sera constituée par une estacade en béton armé destinée à supporter les voies d'un embranchement du P.-L.-M. et des appareils de déchargement.

Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande, par lettre recommandée, à M. Armand, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 9, rue Grôlée, à Lyon, avant le 22 octobre 1913, à 5 heures du soir, et joindre à cette demande les pièces nécessaires.

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par M. le Ministre des travaux publics.

Les personnes admises à prendre part au concours seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de leur admission et recevront à ce moment le devis-programme du concours.

ROMANS

HÔTEL DE CAISSE D'ÉPARGNE

Un concours est ouvert entre tous les architectes pour la construction d'un hôtel de Caisse d'Épargne à Romans (Drôme).

Les projets devront être déposés au plus tard le 5 janvier 1914.

La dépense totale de la construction ne devra pas dépasser la somme de 175.000 francs.

Le projet classé premier sera exécuté sur avis favorable donné par les architectes, sinon il recevra une prime de 1.500 francs.

Le projet classé second recevra une prime de 1.000 francs, le troisième une prime de 750 francs et le quatrième une prime de 500 francs.

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DIPLOMÉS

CONCOURS DESCLERS

Le concours Desclers, pour 1913, comporte un monument funéraire, ne devant pas dépasser 4.000 francs.

Les projets devront être adressés au siège de la Société des Architectes diplômés, 59, rue de Grenelle, avant le 15 novembre prochain.

Un jugement suivi d'exposition aura lieu dans la huitaine qui suivra le rendu. Le Jury sera désigné par le Comité de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement.

Une somme de 1.000 francs sera partagée en quatre primes, suivant une proportion déterminée par le Jury.

SISTERON (BASSES-ALPES)

HÔTEL DE CAISSE D'ÉPARGNE (Résultats)

Le concours dont la *Construction lyonnaise* a annoncé l'ouverture dans son numéro du 16 juin dernier, pour la construc-

tion d'un hôtel de la Caisse d'Épargne, vient de donner les résultats suivants :

1^{er} prix (1.000 francs ou exécution) : M. RABILLOU, architecte à Grenoble.

2^e prix (500 francs) : M. J. VALENTIN fils, architecte à Avignon.

COURS

de la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône

La Société d'Enseignement professionnel du Rhône va ré-ouvrir ses cours avec son 50^e exercice, aux jours et heures et dans les locaux que nous indiquons ci-dessous, pour les diverses branches s'adressant plus spécialement à nos lecteurs. Nous mentionnons également le numéro d'ordre du cours, le nom des professeurs et la date de la première leçon. On trouvera, en outre, au Secrétariat de la Société, 1, place des Terreaux, tous renseignements sur les conditions d'inscription.

Ecole la Martinière, Place de la Martinière.

63. *Mécanique appliquée*. — M. ANSTETT. Mardi et vendredi, 8 h. — 7 octobre.

65. *Géométrie descriptive et applications*. — M. ANSTETT. Mercredi et samedi, 8 h. — 8 octobre.

Résistance des matériaux (ce cours sera désormais bisannuel, n'aura pas lieu cette année et sera repris l'année prochaine). — M. MOULAIRE.

67. *Statique graphique*. — M. MOULAIRE. — Lundi, de 8 à 10 h. — 6 octobre.

69. *Electricité industrielle* (2^e année). — M. AMIET. Mercredi, de 8 à 10 h. — 8 octobre.

71. *Electricité industrielle* (3^e année). — M. AMIET. Jeudi, de 8 à 10 h. — 9 octobre.

Rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 3.

91. *Ornement, figure et fleurs*. — M. A. CABANE. Lundi, mercredi et jeudi, 8 h. — 1^{er} octobre.

Guillotière, rue Chaponnay (Ecole supérieure).

121. *Electricité industrielle* (1^{re} année). — M. AMIET. Mardi, de 8 à 10 h. — 7 octobre.

125. *Cours pratique du bâtiment*. — MM. CACHARD, NODET et ROLLET. Lundi et jeudi, à 8 h. 1/4. — 2 octobre.

Guillotière. — Rue Le Royer, 19 (Immeuble de la Société).

133. *Dessin pour les menuisiers et les ébénistes* (1^{re} année). — M. DELAMAISON. Lundi et jeudi, 8 h. — 2 octobre.

135. *Dessin pour les menuisiers* (2^e année). — M. MOYROUD. Mardi et vendredi, 8 h. — 3 octobre.

137. *Dessin pour les ébénistes* (2^e année). — M. DELAMAISON. Mardi et vendredi, 8 h. — 3 octobre.

139. *Epures au cordeau*. — M. MOYROUD. Mercredi et samedi, 8 h. — 1^{er} octobre.

141. *Dessin pour les serruriers* (1^{re} année). — M. BERNARD. Lundi et jeudi, 8 h. — 2 octobre.

143. *Dessin pour les serruriers* (2^e année). — M. BERNARD. Mardi et vendredi, 8 h. — 3 octobre.

145. *Ornement au marteau*. — M. BARIOZ. Lundi et jeudi, 8 h. — 2 octobre.

147. *Dessin pour les ferblantiers, tôliers, etc.* — M. GANIVAT. Mercredi et samedi, 8 h. — 1^{er} octobre.

149. *Dessin d'ornement et de composition décorative* pour toutes les industries et les diverses professions du bâtiment (avec section de coupe pour les tapissiers). — MM. HEINZELMANN et BÉNÉ. Lundi, mercredi et samedi, 8 h. — 1^{er} octobre.

167. *Cours pratique de plâtrerie et peinture*. — MM. SAPANET et GONNETANT. Dimanche, de 8 à 11 h. du matin. — 5 octobre.

NOTES D'ARCHÉOLOGIE

D'après les *Annales de l'Académie de Mâcon*.

Le tome XIV des *Annales de l'Académie de Mâcon* qui vient d'être distribué contient le discours de réception de M. Jeanton, qui est une « Etude sur le droit criminel en Bourgogne ».

« On pourrait s'imaginer, dit l'auteur, qu'en étudiant le droit pénal du moyen âge, nous devions être saisis de la même pitié que celle qui s'empare de nous lorsque nous considérons à côté de nos aéroplanes et de nos canons les racloirs de pierre et les hachettes de serpentine de nos lointains ancêtres. Il n'en est rien cependant et l'on est au contraire surpris de voir l'éclosion d'idées modernes et novatrices, même pour notre temps, que nous rencontrons dans le droit pénal du moyen âge.

« ... J'irai plus loin, j'estime que le droit pénal, tel qu'il existait dans les villes de franchises aux XIII^e et XIV^e siècles... était proportionnellement plus avancé que le nôtre.

« Nous en sommes, au point de vue pénal, aux conceptions de Napoléon, voire de Louis XIV ; or, le monde a marché depuis cette époque, une évolution sociale s'est faite et notre système de répression ne l'a pas suivie. Ceux qui ont foi dans l'avenir et qui ne sont pas respectueux à outrance du passé voudraient voir l'idée de préservation et de sauvegarde sociale remplacer entièrement l'idée de justice intégrale qui n'est pas de ce monde ; ils voudraient que les peines corporelles, surtout la mort, fissent place à des traitements rationnels, médicaux ou moraux ; ils voudraient surtout enfin que la prévention remplaçât le plus souvent possible la répression.

« Mais toutes ces idées, qui sont déjà fort répandues et étudiées dans la doctrine, ne sont que très peu passées dans la pratique : aussi, puis-je affirmer, sans crainte de me tromper, que le droit pénal des XIII^e et XIV^e siècles en Bourgogne était plus rapproché de l'idéal de l'époque et plus conforme à l'état social du temps que ne l'est aujourd'hui le nôtre, toute proportion gardée. »

Il est difficile de dire si, toutes conditions égales et toutes proportions gardées, comme dit M. Jeanton, le droit criminel du moyen âge était plus parfait que celui de notre temps. Il n'est pas douteux que les supplis infligés étaient souvent atroces, que les moyens d'instruction et de preuves étaient épouvantables, surtout par exemple la question, la torture et le duel judiciaire avec le jugement de Dieu. Et le Vice-Président de l'Académie de Mâcon, M. le D^r Biot, qui répondait à M. Jeanton, fit quelques réserves habilement prudentes sur la perfection — que vantait le récipiendaire — du droit criminel féodal : « ... Les mœurs rudes des peuples ont adopté les peines publiques saisissantes pour les yeux, terribles par l'expiation : les épreuves par le feu, le fouet, les tours du pilori, la marque au fer chaud, le poing coupé, le bannissement, les oreilles enlevées, la pendaison, la décapitation, l'exposition du corps sur la claie, la roue, les bûchers, l'exhibition de la tête ou des membres sur des lances, sur des crocs, sur les portes et sur les murs de la ville, l'arsin des maisons, l'abatis des demeures... Tel fut, dans le passé, le formidable ensemble de peines prononcées pour des délits que le jury ou les tribunaux de nos jours réprimeraient des moindres peines de nos codes, si même un complet acquittement n'était pro-

noncé. » Mais, dit le D^r Biot, cela était peut-être nécessaire, vu la rudesse des mœurs du temps. Ce qu'il faut admirer cependant, c'est que déjà le pouvoir judiciaire était séparé de ce qu'on pourrait appeler le pouvoir exécutif, et que le seigneur ne pouvait soustraire quelqu'un aux rigueurs de la loi écrite dans les chartes de franchises.

Ces chartes contenaient, pour les délits et les crimes, des peines graduées, et les uns et les autres se divisaient, comme de nos jours, en crimes énormes et en crimes simples, en petits délits et en grands.

Cette division amenait naturellement des compétences diverses et elles n'étaient pas pareilles de ville à ville. On peut distinguer, dans les chartes du temps, la division faite entre les crimes contre la société, contre les personnes et ceux contre les biens. Les délits sont punis par l'amende qui varie : la grosse amende est de 60 à 65 sols ; la petite amende de 7 à 3 sols frappe les plus légers. Pour les crimes, ils sont laissés comme peine à l'appréciation de la miséricorde du seigneur : perte de la vie, d'un membre, de la liberté, des biens ou l'exil.

Certains crimes ont cessé d'être réputés tels de nos jours : le suicide par exemple, qui entraînait la confiscation des biens ; l'hérésie qui, dans la charte de Lagnieu, est qualifiée de *crimen enormis*. Les crimes d'adultère sont punis, en général, d'une singulière façon : les deux coupables doivent traverser toute la ville, d'une porte à l'autre, complètement nus, et dans certaines chartes, il est dit qu'ils seront frappés de verges pendant qu'ils feront ainsi ce parcours. Mais cette exhibition les lave complètement du forfait. Il ne peut plus leur être reproché, et celui qui le ferait ou qui ferait seulement allusion à la promenade à laquelle ils ont été ainsi condamnés serait lui-même puni d'une amende. A Anse, l'adultère est même excusé pendant les foires et les marchés. En tout cas, l'adultère ne constitue jamais une excuse, pour le conjoint trompé, du meurtre qu'il pourrait commettre par jalousie. Pour le viol, les chartes distinguent celui qui a atteint une jeune fille de celui qui est commis contre une femme. Il n'est d'ailleurs criminel que si la jeune fille ou la femme ont crié et ont crié même assez fort pour être entendues. Il en est de même du rapt. Il faut, pour qu'il y ait rapt (franchises de Montbard, de Dijon, etc.), que la femme n'ait pas consenti à son enlèvement et il faut que la femme ait crié de telle façon qu'elle ait pu être entendue par des hommes honorables pouvant en déposer.

D'après les franchises de Miribel et de Poncin (Poncin, article 31, et Miribel, *idem*, in *Bibliotheca Dumbensis*), il y a un moyen pour le coupable d'éviter la punition du viol (l'abandon du coupable à la volonté du seigneur), c'est soit d'épouser et de doter la victime, si le mariage est possible, et, dans le cas contraire, de la doter à l'arbitrage de quatre prud'hommes.

Presque tous ces crimes et délits contre les mœurs pouvaient d'ailleurs être punis par une simple amende et étaient dès lors considérés comme des délits simples. A Cortevaix et Digoine, l'adultère est puni de 60 sols d'amende ; dans la charte de Ceyzériat (1329), de 40 sols ; dans celle de Lagnieu (1331) de 20 sols seulement. Dans cette dernière, certaines personnes ne pouvaient subir la peine corporelle : *trotari non deberent*, c'est-à-dire « ne doivent pas courir ainsi tout

nus par la ville ». Ce sont les filles de mauvaise vie, les clercs et les prêtres. Du reste, ce texte n'est pas limitatif; d'autres personnes peuvent en bénéficier. Quelques chartes établissent aussi que les couples adultères doivent être trouvés « braccis tractis » ou dans une situation non équivoque : *nudus cum nuda, vel si alio modo inveniatur et pars de vestibus amborum et in uno lecto jaciendum subripiatur*, cela par le *famulus* ou le *nuntius curiæ* accompagné d'un témoin. On saisit de suite l'analogie de cette procédure avec celle de notre procès-verbal de constat.

Le vol, dans toutes les chartes, est un crime. La troisième récidive, dans la « Coutume de Bourgogne », entraîne la peine de mort si le coupable n'a grâce du prince.

Le vol et les autres délits domestiques ne sont punissables que si le maître ou la victime porte plainte. « Nous voulons, dit la charte de Lagnieu, que les vols, les délits et les injures domestiques ne soient punis par les soins de notre curie que si le maître ou l'injurié nous en requièrent. »

L'incendie est classé parmi les grands forfaits, il est puni à l'arbitraire et à la miséricorde du seigneur (Saint-Germain d'Ambérieu, 1328).

Les coups et blessures avec épanchement de sang sont punis de la grosse amende, de 60 à 65 sous; le coup de poing, de 5 à 7 sols; le coup de pied, de 7 sols. Les blessures par les armes et qui ont un caractère grave seront punies d'une de ces amendes extraordinaires de 10, 15 ou 20 livres qui sont des atténuations de la confiscation.

Les excuses légitimes de ces délits sont : le cas de légitime défense, le cas de provocation faite par un homme ou une femme de mauvaise vie, et le cas d'arrestation d'un homme trouvé la nuit dans une maison habitée, le cas d'expulsion par force de grappilleurs et de maraudeurs et le cas de correction maritale. L'article 59 de la charte de Poncin (1292) dit que le mari qui bat sa femme n'est punissable que quand elle meurt de ces coups.

Telles sont, très résumées, les principales notions qui se dégagent de ce très remarquable travail.

Nous signalons encore dans le même volume des *Annales* une étude sur Lamartine et le délicieux épisode des « Confidences » de Lucy L... et La Tour de B...

Lucy L... était une très jeune fille qui n'avait pas seize ans quand Lamartine la vit, pendant ses vacances de 1806, entre le 27 septembre et le 19 octobre, mais treize ans seulement. Elle était la fille de Louis-Elzéar Villeneuve d'Ansois, né à Aix, le 14 décembre 1769 et qui choisit la carrière des armes. Il vint en garnison à Lyon, y rencontra Mlle Marie-Thérèse Chossat de Montburon, propriétaire du château de Byonne, et l'épousa le 22 avril 1793, à Bourg en Bresse. Après la prise de Lyon par les Bleus, il tenta de fuir avec celle qui avait partagé avec lui les horreurs du siège et qui allait le rendre père. Il fut pris à Curis, près de Neuville-sur-Saône. Il portait en croupe, au moment de son arrestation, son épouse enceinte de six mois.

Le 12 octobre, le Tribunal révolutionnaire le condamne à être fusillé dans les vingt-quatre heures.

On ne sait où naquit Elisabeth de Villeneuve d'Ansois, celle que Lamartine appelle Lucy; elle vécut à Bourg avec sa mère dans la famille Chossat de Montburon où elle passa sa première enfance, près de la forêt de Seillon, dans une

demeure cachée dans un parc boisé, merveilleusement situé, et à Byonne où habitaient ses grands-parents pendant l'été.

La veuve du capitaine de Villeneuve d'Ansois était jeune et jolie; le 8 juin 1801, elle se remariait avec le comte Duport de Loriol. Elle eut de lui deux enfants, le comte Charles Duport de Loriol et Olympe, qui devint la femme de M. Henri de Kolly de Montgazon. Ce second mariage fut de courte durée et M. de Loriol mourut peu après la naissance de sa fille. Sa veuve se maria une troisième fois avec M. Jacques Bernard, qui survécut à sa femme. De ce troisième lit naquit Félicité Bernard, qui devint la baronne Charles-Marie Bernard de Marron, baron de Meillonas, morte à Bourg, sans postérité, le 29 juin 1905. Mme Bernard, elle, était morte à Ivry-sur-Seine, le 23 juin 1844.

L'héroïne de Lamartine s'appelait donc Elisa, et non Lucy. Elle ne fut pas mariée comme le raconte Lamartine, ne devint pas une femme accomplie et ne fit pas le bonheur d'un mari qu'elle aimait. Elle mourut le 2 mars 1807, âgée de treize ans, 89, rue de Richelieu, à Paris, chez sa mère qui y demeurait l'hiver.

Mme de Loriol fit embaumer son corps. Ses funérailles eurent lieu à Saint-Roch, sa paroisse, avec une pompe magnifique; elles furent présidées par le curé même et coûtèrent 339 livres 11 sols.

Le corps fut transporté à la Chapelle, dans la banlieue de Paris, puis, au mois de juillet 1811, à Byonne, comme le prouve une autorisation de transport de corps signée par le préfet de police Etienne-Denis Pasquier. Le funèbre cortège traversa Mâcon le 11 juillet 1811, comme le certifie la signature du préfet de Saône-et-Loire, le baron de Roujoux.

Le cercueil de verre contenant les restes de Lucy demeura, dans la chapelle du château de Byonne, exposé sur des tréteaux de fer derrière l'autel jusqu'au 2 octobre 1820, jour où il fut inhumé dans le cimetière de Sologny, dans l'angle formé par le chœur et le clocher de l'église. Aucune inscription, aucune croix ne marque l'emplacement de cette petite tombe envahie par les herbes et qui semble devenir la proie de l'oubli.

Elle avait été soignée, la petite Elisa, par le chirurgien Jean-Joseph Sue, praticien distingué et père du romancier célèbre. Son compte d'honoraires fut de 360 livres. Le portrait de Lucy est à Mogneneins, près de Thoissey, chez M. Elisée Reynald de Serézin, neveu de la baronne de Meillonas. C'est une peinture faite peu avant sa mort. L'héroïne y a des yeux de pervenche et des cheveux noirs et touffus, comme le dit Lamartine.

Les de Villeneuve d'Ansois portaient : « de gueules à la bande d'or au renard de même, courant au-dessus de la bande; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or », selon l'*Armorial de Provence*.

L'épisode de « Lucy » n'est donc qu'une légende, ou tout au moins une rencontre d'enfants sur laquelle Lamartine s'est plu à composer une sorte de roman personnel, tout comme — on vient de le démontrer par le simple rapprochement de dates — son aventure amoureuse avec la napolitaine Graziella était une création de son cerveau imaginaire. Cette étude intéressante nous montre, une fois de plus, qu'il ne faut pas toujours croire les poètes sur parole.

F. FRANÇON.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Installation de bouches d'arrosage et d'incendie aux abords du nouveau Lycée des Brotteaux.

Le Directeur de la Voirie a dressé, en vue de l'installation de bouches d'arrosage et d'incendie aux abords du nouveau Lycée des Brotteaux, un projet qui comporte la pose d'une conduite de 110 millimètres et de trois bouches d'arrosage rue Tronchet, ainsi que la pose de quatre bouches d'incendie réparties autour du Lycée. Il prévoit également le déplacement d'un orifice existant.

D'après le détail estimatif des travaux, le montant de la dépense s'élèverait à la somme de 3.250 francs, se décomposant ainsi :

Fourniture de tuyaux et pièces spéciales en fonte, 721 fr. 92 ; à valoir, 78 fr. 08 ; total, 800 francs. — Fourniture de robinets-vannes, 243 fr. 60 ; à valoir, 6 fr. 40 ; total, 250 francs. — Fourniture de bouches d'incendie, 800 francs. — Travaux de pose de conduites et d'appareils, 1.202 fr. 85 ; à valoir, 197 fr. 15 ; total, 1.400 francs.

Les travaux seront exécutés par les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien de la fontainerie, en vertu de leurs marchés respectifs.

Cours municipal de modèle vivant.

Le cours de modèle vivant fonctionnera rue Palais-Grillet, n° 14. — Professeur, M. Brunetton, artiste peintre. L'ouverture de ce cours est fixée au lundi 13 octobre. Il aura lieu tous les jours, de 20 à 22 heures. Un droit d'inscription de 3 francs sera perçu pour toute la durée du cours. L'inscription sera reçue dans le local du cours.

Cours municipal de dessin industriel et géométral.

Les cours destinés aux mécaniciens, serruriers, chaudronniers et autres ouvriers constructeurs s'ouvriront lundi 13 octobre courant. Ils auront lieu d'octobre à juillet, trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis, de 20 à 22 heures, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 26.

Les inscriptions sont gratuites et sont reçues au cours.

Le classement des élèves nouveaux et anciens pour les deux classes s'effectuera le jour de la rentrée, à 20 heures.

Pour être admis à suivre le cours, l'âge de douze ans est exigé.

Salon d'Automne.

Le vernissage du Salon d'automne aura lieu le vendredi 10 courant, de 2 heures à 5 heures du soir, au Palais municipal des Expositions, quai de Bondy.

Concours d'apprentissage 1913 de la Chambre syndicale des entrepreneurs.

Le Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Bâtiments et de Travaux publics de Lyon et de la Région a l'honneur de porter à la connaissance de tous les intéressés que le concours annuel, sous le haut patronage de la Société Académique d'Architecture, aura lieu la deuxième quinzaine d'octobre. Les inscriptions sont reçues dès à présent au siège, 8, rue des Archers. MM. les Patrons, syndiqués ou non, sont priés d'envoyer leurs apprentis aux différents cours de leur profession. La Société d'Enseignement professionnel du Rhône est particulièrement désignée pour instruire les jeunes gens qui ont la ferme volonté de devenir des ouvriers laborieux. Cette Société recevra les inscriptions dès les premiers jours d'octobre, à l'ouverture des différents cours (consulter les affiches).

Il est indispensable que la bonne volonté du patronat se manifeste en cette circonstance, en vue d'enrayer la crise contre laquelle il faut lutter avec toute l'énergie possible.

La Chambre syndicale reçoit, pour récompenser les apprentis méritants de ces cours, les dons en espèce et en nature

d'outillage de tous ceux qui s'intéressent à cette œuvre de haute moralité.

Legs Jamot à la Commission municipale du vieux Lyon.

Par son testament olographe du 30 décembre 1911, M. Claudius Jamot, en son vivant architecte, vice-président de la Commission municipale du Vieux-Lyon, a légué à cette Commission les collections d'antiquités et débris gallo-romains déposés dans les salons de son appartement, en attendant leur transfert à l'hôtel de Gadagne.

La Commission du Vieux-Lyon, consultée au sujet de cette libéralité, a émis l'avis de l'accepter.

Toutefois, cette Commission n'ayant pas la capacité civile, c'est la Ville de Lyon qui doit lui être substituée.

Elections au Conseil des Prud'hommes.

Ensuite des scrutins des 21 et 28 septembre, pour le renouvellement partiel du Conseil des prud'hommes de la circonscription de Lyon, ont été élus dans la section du bâtiment et industries diverses :

Patrons : 1^{re} catégorie, MM. Louis BÉRAUD et Georges DURAFOUR ; 2^e catégorie, M. Pierre RIBAYRON ; 3^e catégorie, M. Charles SOLLE ; 4^e catégorie, M. François RAMBAUD ; 5^e catégorie, M. Marius BERTHIER ; 6^e catégorie, M. Auguste JUNIQUE ; 7^e catégorie, M. Claude GINOT.

Ouvriers : 1^{re} catégorie, MM. J.-A. CUDET et Louis ROBIN ; 2^e catégorie, M. Laurent DUSSOLIN ; 3^e catégorie, M. Georges CLERGÉ ; 4^e catégorie, M. Jean-Louis MARMONNIER ; 5^e catégorie, M. Th. LECLAIR ; 6^e catégorie, M. Joanny BOTTINELLI ; 7^e catégorie, M. Célestin CERNIAUT.

La force motrice à Saint-Etienne.

La Ville de Saint-Etienne fait effectuer à Lapte (Haute-Loire) des travaux gigantesques en vue de l'utilisation des eaux du Lignon comme force motrice. Le barrage comprend une muraille de 46 mètres d'épaisseur et de 70 mètres de longueur. Elle sera poussée jusqu'à 54 mètres de hauteur. On aura ainsi un lac de 33 millions de mètres cubes d'eau.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALPES-MARITIMES. — Une nouvelle usine à gaz va être construite à Antibes quartier du Val-Claret.

DOUBS. — M. Réess, architecte à Montbéliard, a établi un projet s'élevant à 3.426 fr. 75, avec cautionnement de 120 francs, pour la construction d'un cimetière à Badevel.

HAUTE-SAVOIE. — Des travaux pour adduction d'eau vont être mis en adjudication : ils concernent les communes de : Menthon, 29.300 francs, Saint-Pierre-de-Rumilly, 90.000 francs, et Sallenoves, 31.100 francs.

ISÈRE. — La Ville de Vienne s'est rendue adjudicataire, au prix de 1.800 francs, d'un immeuble nécessaire à l'exécution des travaux de construction d'un groupe scolaire, rue Serpaize. — Par acte administratif, la commune de Reventin-Vaugris a fait l'acquisition des terrains nécessaires à la rectification du chemin de grande communication n° 2.131, de Roussillon, embranchement des Côtes-d'Arey.

LOIRE. — On va procéder à Feurs à la reconstruction du pont sur la Loire.

SAÔNE-ET-LOIRE. — La Ville d'Autun a décidé la construction d'une caserne de gendarmerie.

VAR. — Le Ministre de la guerre a approuvé le programme pour la continuation des constructions de nouveaux bâtiments pour les nouvelles casernes de Draguignan. Le montant des travaux est évalué à 1.050.000 francs.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS LES 100 KI	
26 Septembre 1913		
Cuivre en lingots affiné	212 50	217 50
— en planche rouge	252 50	257 50
— — jaune	212 50	217 50
Étain Banca en lingots	515 »	520 »
— Billiton et détroits en lingots	505 »	510 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	58 »	59 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	65 50	66 50
Zinc refondu 2 ^e fusion	55 »	56 »
— laminé en feuilles. Vieille Montagne	76 »	77 »
— — Autres marques	75 »	76 »
Nickel brut pour fonderie	530 »	» »
— laminé	720 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	245 »	» »
— laminé	45 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	23 »	23 50
Fer à double T. AO	22 50	23 »
File ordinaire 3 millimètres et plus	26 50	27 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 7 au 27 Septembre 1913

- Impasse du Général-de-Luzy.* Maison. Propr., M. Simonnet, y demeurant. Arch., M. Heinzelmann, rue Ferrandière, 34.
- Boulevard du Nord, angle rue Montgolfier.* Maison. Propr., M. Baveray, rue Pasteur, à Oullins. Arch., M. Thoubillon, rue Pierre-Corneille, 119.
- Cours des Chartreux, 11.* Exhaussement. Propr., Clinique protestante, y demeurant. Arch., M. Laurençon, cours Gambetta, 12.
- Rue des Maçons.* Maison. Propr., M. Bellier, chemin des Quatre-Maisons, 39.
- Rue des Tuiliers, angle rue Saint-Hippolyte.* Usine. Propr., M. Boulade, rue Saint-Gervais, 4. Ingén., MM. Maniguet et Michel, rue Pierre-Corneille, 61.
- Rue Saint-Eusebe, 20.* Atelier. Propr., M. Binder, y demeurant. Arch., M. Paleiron, avenue Félix-Faure, 161.
- Route de Vienne, 19-21, et avenue Berthelot, 149.* Trois maisons. Propr., MM. Belleuf et Cie, rue Cyrano, 20. Arch., M. Cumin, chemin de Vénissieux, 33.
- Rue Longefer.* Maison. Propr., M. Grimaud, audit lieu.
- Impasse Gord, 4.* Exhaussement. Propr., M. Morellon, rue Pelletier, 2. Arch., M. Boulud, rue Emile-Zola, 1.
- Rue Jean-Revel, 3.* Villa. Propr., Mme Garay, y demeurant. Entrep., MM. Boutinaud et Villejoubert, montée des Carmélites, 19.
- Rue Villebois-Mareuil, 18.* Exhaussement. Propr., M. Frobert, audit lieu.
- Rue de l'Eglise, 15.* Garage. Propr., M. Thibaud, rue de l'Eglise, 15. Entrep., M. Joÿ, rue du Quatre-Août, 28, Villeurbanne.
- Rue Longefer, 9.* Maison. Propr., M. Bonnefoy, y demeurant.
- Rue Nouvelle.* Maison. Propr., M. Barral, route de Vienne, 165. Arch., M. Bernard, route de Vienne, 74.
- Chemin de Gerland, 90.* Atelier. Propr., M. Rouby, y demeurant.
- Rue Pierre-Sonnerat.* Maison. Propr., M. Champagneaud, y demeurant.
- Rue de la Claire, 27.* Atelier. Propr., MM. Teste et Cie, y demeurant. Entrep., M. Duchez, rue de la Claire, 28.
- Place Bellecour, 2.* Garage. Propr., M. Drevon, y demeurant. Entr., M. Emiel, rue Bossuet, 20.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

- Rhône.** — 30 août. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition de l'échafaudage du rocher des Chartreux. Adjud., M. Damian, route de Vénissieux, 103, à 1 425 fr.
- Rhône.** — 6 septembre — *Préfecture.* — Route nationale n° 6, de Paris à Chambéry. Relevé à bout dans la traverse de Lyon (quai Pierre-Seize) entre les points 50 k. 500 et 50 k. 920, sur 420 mètres. Montant, 26.500 fr. Soumissionnaires : M. L. Desflaches, prix du devis. — MM. A. Biguet, 1 p. 100. — Védrine, 2 p. 100. — F. Milamant, 3 p. 100. — Canque, 5 p. 100. — Monin, 10 p. 100. — Adjud., M. Bernard, à Lyon, 16 p. 100 de rabais.
- Ardèche.** — 23 août. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux, Gluiras. Chemin vicinal ordinaire n° 7, de Chervil à Extrémanieux. Construction. Montant, 38.000 fr. Adjud., M. Besson, à Gluiras, prix du devis.
- Ardèche.** — 24 août. — *Mairie d'Alboussières.* — Construction d'une école mixte au hameau du Bois-de-l'Hubac. Montant, 12.883 fr. 40. Soumissionnaires : MM. Perrin, 10 p. 100. — Seinz, 8 p. 100. — Charrel, 5 p. 100. — Non adjugé.

Drôme. — 26 juillet. — *Mairie de Montélimar.* — Travaux de défense contre les érosions de la rivière du Roublon. Montant, 8.000 fr. — Adjud., M. Archimbaud, à Montélimar, prix du devis.

Gard. — 26 juillet. — *Préfecture.* — 1^{er} Réparations à exécuter à l'école normale d'institutrices de Nîmes. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 2.030 fr. Soumissionnaire : M. E. Farelle, 3 p. 100. Adjud., M. Charles Puech, 12, rue Michel-de-Cubières, à Nîmes, 6 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Peinture. Montant, 6.500 fr. Soumissionnaires : MM. L. Isnard, 10 p. 100. J. Grey, 11 p. 100. Adjud., M. A. Limousin, 5, rue Emile-Jamais, à Nîmes, 15 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. Claveyroly, N. Roudier, prix du devis. E. Farelle, 5 p. 100. Adjud., M. Charles Puech, 12, rue Michel-de-Cubières, à Nîmes, 7 p. 100 de rabais. — 2^e Réparations à exécuter au Palais de Justice d'Alais. — 4^e lot. Couverture. Montant, 2.000 fr. Adjud., M. Félix Veirun, 11, rue Souchon, à Alais, 4 p. 100 de rabais.

Hautes-Alpes. — 4 août. — *Préfecture.* — Serres. Parachèvement du réseau des égouts. Montant, 20.000 fr. Soumissionnaire : M. F. Lombard 2 p. 100. — Adjud., M. Henri Lacombe, à Serres, 11 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 22 juin. — *Mairie d'Yssingaux.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Adduction d'eau potable au chef-lieu. Montant, 21.600 fr. Soumissionnaires : MM. Julien Perbet, L. Pontvianne, prix du devis. — MM. A. Lérissel, 2 p. 100. — Julien Alfred, 3 p. 100. — A. Verdier, Sarda-Chapuis, 5 p. 100. — Adjud., M. Jean Fauguet, à Yssingaux, 11 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction d'un drain et d'une conduite en fonte aux Oullières et d'une canalisation en fonte à Yssingaux. Montant, 8.400 fr. Soumissionnaires : M. A. Lérissel, 10 p. 100 d'augmentation. — M. Julien-Perbet, prix du devis. — MM. L. Charretier, 4 p. 100. — J.-M. Vial, 5 p. 100. — Adjud., M. Marius Celle, à Yssingaux, à 6 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Construction d'égout à la Chaud-de-Pompet (Yssingaux). Montant, 3.500 fr. Soumissionnaires : MM. Julien-Perbet, L. Pontvianne, prix du devis. — M. J. A. Verdier, 1 p. 100. — A. Lérissel, 6 p. 100. — J. Fauguet, 7 p. 100. — Sarda-Chapuis, 8 p. 100. — Adjud., M. Julien Alfred, à Yssingaux, 9 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 10 août. — *Mairie de Vazeilles-près-Saugues.* — Construction d'une école mixte à Vazeilles. Montant, 20.661 fr. Soumissionnaire : M. B. Hugoni, 5 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

Haute-Saône. — 22 juillet. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Autrey-les-Gray. Restauration de l'église (maçonnerie du pignon ouest et travaux divers). Montant, 421 fr. 50. Non adjugé (retiré de l'adjudication). — 2^e lot. Mantoche. Construction d'un mur de clôture. Montant, 3.041 fr. 60. Adjud., M. Monnain, à Mantoche, 13 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Percy-le-Grand. Adduction d'eau et construction d'un réservoir. Montant, 32.036 fr. 65. Adjud., M. Martin, à Gray-la-Ville, 4 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Sauvigney-les-Angirey. Rue de la « Petite Creuse ». Etablissement de bordures avec demi-rigoles pavées, crépiage d'un mur de soutènement, rechargement de la chaussée avec cylindrage à vapeur. Montant, 1.076 fr. 11. Adjud., M. Masson, à Angirey, prix du devis. — 5^e lot. Vars. Réparations au clocher de l'église. Montant, 5.644 fr. 18. Adjud., M. Daviot, à Pouilly-sur-Vingeanne, 14 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 28 juillet. — *Mairie de Vesoul.* — Service du génie. Place de Favernay. Modification du dallage des écuries de l'annexe de remonte. — Lot unique. Ciment, pavages, carrelages, empierrement. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaire : M. Laurent, 2 p. 100. — Adjud., M. Martin, 13, rue Montmartre, à Dijon (Côte-d'Ar), 3 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 7 août. — *Préfecture.* — Travaux de construction d'un déversoir en amont de chacun des barrages mobiles de Saint-Albin et de Rigny. — 1^{er} lot. Terrassements, ouvrages d'art. Montant, 70.860 fr. 25. Non adjugé. — 2^e lot. Terrassements, ouvrages d'art. Montant, 68.329 fr. 63. Adjud., M. Albert Jardel, à Ray-sur-Saône, 5 p. 100 de rabais.

Isère. — 23 août. — *Sous-préfecture de Vienne.* — Construction d'un pont sur le torrent du Suzon, chemin de grande communication n° 37, de Pommier à Auberives. — 1^{er} lot. Soumissionnaires : MM. Rase, 5 p. 100. — Poucet, 7 p. 100. — Cottonet, 6 p. 100. — Barral, 3 p. 100. — Adjud., M. Clamaron, à Saint-Prins, 8 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Soumissionnaires : M. Barral, prix du devis. — M. Berthelot, 5 p. 100. — Adjud., M. Poucet, à Bourgoin, 5 p. 100 de rabais.

Isère. — 24 août. — *Mairie de Saint-Maurice-en-Trièves.* — Travaux d'alimentation en eau potable. Montant, 32.000 fr. Adjud., M. Brun, à Mens, prix du devis.

Isère. — 24 août. — *Mairie de Tignieu-Jamezieu.* — Construction d'un groupe scolaire et d'une mairie. Montant, 46.500 fr. Soumissionnaires : MM. Nergoux, 5 p. 100. — Negro, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Lachaux, prix du devis. — M. Buisson, 2 p. 100. — Adjud., M. Bonnet, à Tignieu-Jamezieu, 8,25 p. 100 de rabais.

Savoie. — 23 août. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Saint-Sorlin-d'Arves. Construction d'une école enfantine. Montant, 16.300 fr. Adjud., M. Tosi, à Saint-Jean-de-Maurienne, 17 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

- Rhône.** — Samedi 4 octobre, 3 h. — *Mairie de Villeurbanne.* — Construction de bâtiments pour la justice de paix et les services municipaux. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, ciments, pierre de taille. Montant, 51.792 fr. 73. Cautionnement, 2.500 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 9.411 fr. 33. Cautionnement 500 fr. — 3^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 14.049 fr. 50. Cautionnement, 700 fr. — 4^e lot. Serrurerie et gros

fers. Montant, 9.424 fr. 38. Cautionnement, 500 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 9.098 fr. 30. Cautionnement, 500 fr. — 6^e lot. Marbrerie, fumisterie (réservé). Montant, 2.040 fr. — 7^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 4.211 fr. 60. Cautionnement, 250 fr. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Lyon (Chemins de fer départementaux de Rhône et Loire, 79, rue de l'Abondance), jusqu'au 20 octobre, dernier délai. Travaux d'infrastructure sur les lignes de l'Arbresle à Panissières et de Pontcharra à Sainte-Foy-l'Argentière. — 1^{er} lot. De Sainte-Foy-l'Argentière aux Auberges, sur une longueur de 14.500 mètres. — 2^e lot. Des Auberges à la limite des départements du Rhône et de la Loire, sur 12.000 mètres. — 3^e lot. De la limite des départements à Panissières, sur 4.000 mètres. — Pour tous renseignements, s'adresser, 79, rue de l'Abondance, à partir du 1^{er} octobre prochain jusqu'au 20 octobre, dernier délai.

Rhône. — Mardi 21 octobre, 15 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Construction d'un égout du 4^e type, place Bellevue, entre les rues Bodin et d'Austerlitz. Montant des travaux prévus, 3.251 fr. 85. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Construction d'égouts du 4^e type, rue Smith, entre les rues Marc-Antoine-Petit et le n° 35, rue Ravat, entre le cours Charlemagne et la rue Smith. Montant des travaux prévus, 12.487 fr. Cautionnement, 700 fr. — 3^e lot. Construction d'un égout du 4^e type, boulevard des Casernes, entre la rue Tête-d'Or et la rue Moncey. Montant des travaux prévus, 10.308 fr. 07. Cautionnement, 575 fr. — 4^e lot. Construction d'égouts du 4^e type, rue Dunoir, entre la rue Vendôme et la rue Créqui; rue Pierre-Corneille, entre la rue Servient et la rue de la Part-Dieu. Montant des travaux prévus, 10.834 fr. 15. Cautionnement, 600 fr. — 5^e lot. Construction d'égouts tubulaires, rue Ferrachal, rue Dorée, entre les rues Bellière et Ferrachat; rue Saint-Nicolas, entre l'église et le quai de Bondy. Montant des travaux prévus, 9.052 fr. 45. Cautionnement, 400 fr. — 6^e lot. Construction d'égouts du 4^e type, chemin de la Viabert, entre les rues Bellecombe et Bérenger; place Puvion-de-Chavannes (côté Nord). Montant des travaux prévus, 16.105 fr. 32. Cautionnement, 800 fr. — 7^e lot. Construction d'égouts du 4^e type, route de Vienne, entre la rue de la Madeleine et l'avenue Berthelot; rue Chevreul, entre les rues de Marseille et Sébastien-Gryphe. Montant des travaux prévus, 29.122 fr. Cautionnement, 1.600 fr. — 8^e lot. Construction d'un égout du 4^e type, boulevard de la Part-Dieu. Montant des travaux prévus, 11.327 fr. 90. Cautionnement 600 fr. — Les devis, plans et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 à 17 heures.

Rhône. — Mardi 23 octobre, 15 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Mise en état de viabilité du chemin vicinal ordinaire n° 93 dit « rue de Montbrillant prolongée » entre le chemin de Saint-Charles et le chemin Feuillat, et du chemin vicinal ordinaire n° 196 « rue Viala », entre la rue Besson-Basse et le chemin des Pins. Travaux de Terrassements. Construction d'une chaussée en empiérement, de trottoirs et de rigoles en cailloux roulés, travaux évalués à la somme de 7.346 fr. 47. — Les devis, plans et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à l'Office du Travail, hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 17 heures.

Rhône. — Samedi 8 novembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Chemin de grande communication n° 6, des Brotteaux à Décines : 1^{er} Travaux de construction d'un égout ovoïde de 1 m. 80 de hauteur intérieure et d'une canalisation circulaire en béton de ciment ayant successivement 0 m. 70, 0 m. 40 et 0 m. 50 de diamètre antérieur entre le chemin du Gas, situé dans l'intérieur du bourg de Vaulx-en-Velin, et la canalisation de 0 m. 70 de diamètre existant un peu au delà du chemin de la Doua, sur la commune de Villeurbanne; 2^e Aménagement d'un canal découvert à fond filtrant pour le déversement du trop plein de l'égout à la limite de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin. Montant, 144.105 fr. 27. A valoir, 18.894 fr. 73. Total, 163.000 fr. Cautionnement, 4.700 fr. — Renseignements à la préfecture.

Allier. — Mardi 7 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Lapalisse. — 1^{er} lot. Maçonnerie et terrasse. Montant, 32.557 fr. 78. — 2^e lot. Charpente. Montant, 6.889 fr. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 6.101 fr. 91. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 9.764 fr. 50. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 8.980 fr. 93. — 6^e lot. Plâtrerie, vitrerie. Montant, 8.403 fr. 60. — Renseignements à la préfecture.

Allier. — Dimanche 12 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Chavroches.* — Agrandissement du cimetière communal. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Mercredi 8 octobre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Tournon.* — 1^{er} lot. Labatie-d'Andaure. Chemin vicinal ordinaire n° 4. Construction entre le chemin d'intérêt commun n° 28 et Mazabrard, sur 2.305 m. 60. Montant, 26.700 fr. Cautionnement, 800 fr. — 2^e lot. Vocance. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Construction entre Vocance (R. N. n° 105) et la limite de Vanosc (1^{re} partie), sur 1.295 m. Montant, 38.500 fr. Cautionnement, 1.170 fr. — 3^e lot. Serrières. Chemin vicinal ordinaire n° 18. Construction entre les chemins vicinaux ordinaires n° 2 et 6, sur 1.521 m. Montant, 30.600 fr. Cautionnement, 945 fr. — Visa quatre jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Ardèche. — Dimanche 12 octobre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Barthélemy-le-Plein.* — Construction d'une école de filles au hameau de Grozon. Montant, 20.556 fr. 70. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa, trois jours au moins avant l'adjudication, par M. le Maire et par M. Marcel Gallix, architecte à Tournon. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Marcel Gallix, architecte à Tournon.

Ardèche. — Dimanche 19 octobre, 2 h. — *Mairie de Saint-Martin-de-Valamas.* — Complément d'adduction et de distribution d'eau potable au

chef-lieu. Montant, 46.715 fr. 51. A valoir, 2.514 fr. 49. Total, 49 230 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — Renseignements à la mairie ou au bureau de l'ingénieur des ponts et chaussées, à Tournon.

Côte-d'Or. — Jeudi 16 octobre, 3 h. — *Préfecture.* — Chemin de grande communication n° 21. Rectification du chemin entre le pont sur la Vingeanne et la borne 37 k. 4 (territoire de Blagny-sur-Vingeanne). — 1^{er} lot. Terrassements, chaussée et ouvrages d'art. Montant, 4.900 fr. Cautionnement, 130 fr. — 2^e lot. Construction d'un pont en ciment armé. Montant, 9.100 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de l'agent voyer en chef, 48, rue du Château, à Dijon.

Drôme. — Dimanche 12 octobre, 10 h. — *Mairie de Sainte-Croix.* — Amenée de la source dite « des Tourettes » pour l'alimentation du village. Captage et adduction. Montant, 20.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. Lombard, architecte à Die.

Doubs. — Jeudi 9 octobre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Pontarlier.* — Travaux vicinaux et communaux. 1^{er} lot. Les Combes. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 7. Montant, 6.547 fr. 32. Cautionnement, 220 fr. — 2^e lot. Montlebon. Construction du chemin rural des Maucerneux aux Fontenottes. Montant, 15.719 fr. 76. Cautionnement, 530 fr. — 3^e lot. Remoray. Construction du chemin rural de Sur la Côte. Montant, 11.975 fr. 96. Cautionnement, 400 fr. — 4^e lot. Vuillecin. Construction d'un réservoir, de regards et établissement d'une conduite d'eau. Montant, 23.944 fr. 72. Cautionnement, 880 fr. Auteurs du projet, MM. les Ingénieurs du Service hydraulique. — 5^e lot. La Longeville. Construction de deux citernes pour l'alimentation du bétail. Montant, 8.300 fr. Cautionnement, 2800 fr. Auteur du projet, M. Parrod, architecte à Pontarlier. — 6^e lot. La Cluse-et-Mijoux. Refection des murs de clôture de l'école des garçons, du chemin de dépôt des pompes et du jardin de l'ancien presbytère. Montant, 4.500 fr. Cautionnement, 150 fr. Auteur du projet, M. Parrod, architecte à Pontarlier. — 7^e lot. La Rivière. Construction d'un abri pour la bascule. Montant, 1.171 fr. 16. Cautionnement, 40 fr. Auteur du projet, M. Sauterey, architecte à Pontarlier. — 8^e lot. Hôpitaux-Neufs. Amélioration et réparations aux abris-fontaines. Montant, 4.228 fr. 43. Cautionnement, 150 fr. Auteur du projet, M. Richard, architecte à Pontarlier. — 9^e lot. Boujailles. Extension du réseau de distribution d'eau potable et construction d'un aqueduc pour le trop plein du réservoir. Montant, 6.985 fr. 74. Cautionnement, 300 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — 10^e lot. Ville-du-Pont. Captage de sources, adduction et distribution d'eau potable. Montant, 16.198 fr. 78. Cautionnement, 600 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — 11^e lot. Hôpitaux-Vieux. Etablissement d'une conduite d'eau et d'un abreuvoir et couverture d'une citerne au Grand-Essart. Montant, 7.061 fr. 69. Cautionnement, 240 fr. Auteur du projet, M. Robbe, architecte aux Hôpitaux-Neufs. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements dans les bureaux de la sous-préfecture.

Gard. — Dimanche 19 octobre, 11 h. — *Mairie de Sauve.* — Construction d'un abattoir public. Terrassements, maçonneries, charpente, menuiserie, serrurerie, zinguerie, peinture, vitrerie, etc. Montant, 26.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Dimanche 19 octobre, 9 h. — *Mairie de Montmirat.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, etc., 6.931 fr. 81. Cautionnement, 250 fr. — 2^e lot. Canalisation et robinetterie, 5.440 fr. 50. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Mardi 21 octobre, 10 h. — *Préfecture.* — Agrandissement de l'asile départemental de vieillards et d'incurables de Reignier et construction d'un mur de clôture. — 1^{er} lot. Maçonnerie, plâtrerie, peinture, 73.977 fr. 46. — Gros fers, chaînage, 12.699 fr. 64. — Clôture, 11.181 fr. 41. Imprévus, 10 0/0, 9.785 fr. 85. Total, 107.644 fr. 36. Cautionnement, 5.380 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, 33.670 fr. 96. — Quincaillerie et petite serrurerie, 6.993 fr. 06. A valoir, 10 p. 100, 4.066 fr. 40. Total, 44.730 fr. 42. Cautionnement, 2.230 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, 8.832 fr. A valoir, 10 p. 100, 883 fr. 20. Total, 9.715 fr. 20. Cautionnement, 480 fr. — 4^e lot. Zinguerie, vitrerie, 6.977 fr. A valoir, 10 p. 100, 697 fr. 70. Total, 7.674 fr. 70. Cautionnement, 380 fr. — Visa du certificat, huit jours avant l'adjudication, dans les bureaux de M. Raillon, architecte départemental à Annecy. — Les personnes qui voudront participer à l'adjudication pourront prendre connaissance du devis estimatif et du cahier des charges à la préfecture (1^{re} division) et chez M. l'architecte départemental, tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Haute-Savoie. — Mardi 7 octobre, 11 h. — *Préfecture.* — Commune d'Annecy-le-Vieux. Captage, élévation et distribution d'eau potable au chef-lieu et dans les divers hameaux de la commune. Montant, 147.732 fr. 33. A valoir, 6.020 fr. 67. Total, 153.753 fr. Cautionnement, 5.000 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire, à Annecy.

Isère. — Samedi 8 novembre, 3 h. 1/2. — *Mairie de Vienne.* — 1^{er} Construction, quartier Saint-Martin, d'un groupe scolaire avec école maternelle. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, ciments et couverture. Montant, 111.147 fr. 62. Cautionnement, 5.500 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 15.000 fr. Cautionnement, 750 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 14.500 fr. Cautionnement, 725 fr. — 4^e lot. Gros fers, quincaillerie, ferronnerie. Montant, 24.000 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 13.200 fr. Cautionnement, 650 fr. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie, appareils sanitaires, eau et gaz. Montant, 19.800 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 7^e lot. Vitrerie. Montant, 1.900 fr. Cautionnement, 100 fr. — 2^e Construction, rue de Lyon, d'un groupe scolaire avec école maternelle. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, ciments et couverture. Montant, 90.603 fr. 66. Cautionnement, 4.500 fr. — 2^e lot. Charpente et couverture.

Montant, 23.897 fr. 22. Cautionnement, 1.200 fr. — 3^e lot. Menuiserie et parquets. Montant, 19.174 fr. 10. Cautionnement, 950 fr. — 4^e lot. Quincaillerie, gros fers. Montant, 21.719 fr. 05. Cautionnement, 1.400 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 13.236 fr. 82. Cautionnement, 650 fr. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie, appareils sanitaires, installation de l'eau et du gaz. Montant, 21.716 fr. 78. Cautionnement, 1.400 fr. — 7^e lot. Vitrerie. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, avant le 31 octobre, à midi, par M. Dolat, architecte-voyer, directeur des travaux. Les soumissions devront être déposées à la mairie, le 3 novembre. — Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 16 octobre, 15 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route nationale n° 5, de Paris à Genève. Traverse de Dôle. Transformation en chaussée pavée de la chaussée empierrée de la Grande-Rue. Travaux à l'entreprise, 52.160 fr. 85. A valoir, 7.339 fr. 15. Total, 59.500 fr. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division) de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 2^o dans les bureaux de M. Prompsal, ingénieur ordinaire, avenue Pasteur, à Dôle, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Jura. — Mardi 14 octobre, 2 h. — *Mairie d'Annoire.* — Rivière du Doubs. Défense de la herge droite en avant de la digue des Penhières (prolongement). Montant, 27.000 fr. Cautionnement provisoire, 325 fr., définitif, 650 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux des ponts et chaussées, avenue Pasteur, à Dôle.

Jura. — Jeudi 23 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. Commune de Ladoye. Remplacement de conduites d'eau. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. Montant, 6.339 fr. 51. A valoir, 660 fr. 49. Cautionnement, 200 fr. — Commune d'Arinthod. Réfection de la flèche du clocher. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Favier, agent voyer à Arinthod. Montant, 3.827 fr. 04. A valoir, 343 fr. 34. Cautionnement, 100 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la Préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 12 octobre, 2 h. — *Mairie d'Aigueperse.* — Adduction d'eau de la Martre. Montant, 21.000 fr. Cautionnement, 700 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — Samedi 11 octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Asile d'aliénés de Montdevergues. Agrandissement de la salle de jour du petit pensionnat des dames et grosses réparations dans les divers bâtiments de l'asile. — 1^{er} lot. Maçonnerie, plâtrerie, etc. Montant, 17.346 fr. 53. Cautionnement, 850 fr. — 2^e lot. Plomberie, zinguerie, etc. Montant, 2.298 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Tourtet, architecte du département. — Renseignements à la préfecture.

CH. JULIOT et P. COQUET, Editeurs, à DOURDAN (S.-et-O.)

LE CODE DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

à l'usage des Architectes, des Entrepreneurs, des Propriétaires

par G. DURANT-FARGET, Avocat à la cour d'Appel de Paris, Professeur de législation à l'École spéciale d'Architecture, Diplômé de l'École des sciences politiques.

Préface de M. A. CHRETIEN-LALANNE, Architecte-expert près le Tribunal civil et le Conseil de préfecture de la Seine.

L'ouvrage complet comprendra cinq forts volumes (18x25) illustrés de nombreuses figures et une Table dictionnaire, soit au total 1.800 pages environ.

Prix de faveur pour les premiers souscripteurs, 45 francs

L'ouvrage est en vente dans les bureaux de la Construction Lyonnaise où l'on peut le consulter ou en demander le prospectus détaillé.

SPECTACLES

THEATRE DES CÉLESTINS *Un Coup de téléphone, avec Max Dearly.*

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT Tous les soirs, beau spectacle : Trois Ausonia ; Pêtoche, succès de fou rire avec l'inimitable Danglard. Dimanche, grande matinée.

ROYAL-CINÉMA Film sensationnel, les *Derniers jours de Pompéi*, édité spécialement pour Royal-Cinéma. Les nouveaux aménagements des loges, les artistiques embellissements de la salle ajoutent au charme de cette brillante première.

Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Le vendredi, changement de programme. Pour éviter l'encombrement aux guichets, les familles sont priées de retenir leurs places à la location. Téléphone 51-99.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil — 65691

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

Victor DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

Fournisseurs de la Construction

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vaques, 56 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 8, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils, pour sièges inodores, panneaux et arreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

4. TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques
à l'encre de Chine.

ACHARD & C^{IE} 3, rue Fénélon

— LYON —

Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Les Célèbres REVÊTEMENTS JOSZ CRÉÉS EN 1885



Métal-émail inaltérable
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références

Envoi de Catalogues franco sur demande

16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17

(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique
de l'Industrie du Gaz en France

(Congrès du Gaz, Paris 1910)

Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEUX

87, 88, 89, Quai Pierre-Seize

LYON

Téléphone : 25.51
25.52

Maison à PARIS

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 162.76

Renseignements

et

Notices sur demandes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

Le Meilleur Marché
des Guides illustrés

PETIT GUIDE

DE LYON

En vente chez tous les Libraires

Prix : 0 fr. 50